

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE REVESTOIS AU TRAVERS DE 47 ANNÉES D'ARTICLES DE JOURNAUX 1972 - 2019



Sommaire du bulletin n°71 - Décembre 2020

Avant-Propos	2
Le temps qu'il fait	3
Eau, barrage, Las	5
<i>Traînés dans la boue</i>	5
<i>Poissons oxygénés</i>	5
Nature, environnement, arbres	10
Le Feu	13
Chronique du feu.....	13
Réparation.....	14
Prévention.....	15
Des invasions barbares	16
L'aiglon de 2020	17
Arrêté préfectoral de biotope – 6 juillet 1993	18
Informations légales	20
Droits d'auteur	20
Comité de rédaction	20

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Avant-Propos

" Nous sommes montés dans le train à grande vitesse de la modernité sans trop nous en apercevoir et, lorsque nous regardons par la fenêtre, le paysage défile si vite que nous n'arrivons plus ni à le lire ni à le retenir. J'ai l'impression que nous sommes devenus des spécialistes de l'oubli..."

Pascal Dibie, le village métamorphosé, Terre humaine 2013

Le 25 mai 2019 les Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène et Loisir et Culture ont participé à la Fête de la nature. Le thème officiel de l'année était « **la nature en mouvement** ».

Outre une sortie organisée à travers les ruelles du village à la recherche des plantes sauvages venues s'installer le long des murs et des trottoirs, intitulée « Sauvages de ma rue », nous avons voulu approfondir le thème du mouvement en recherchant ce qui avait changé dans notre village et ses hameaux depuis près d'un demi-siècle.

Riches de nos 47 années d'articles de presse sur le Revest (de 1971 à 2019), nous avons sélectionné ceux susceptibles de témoigner de l'évolution de notre milieu de vie, permettant de revisiter notre société villageoise qui connaît une des plus grandes mutations de son histoire.

Bientôt submergés par un volumineux corpus révélant les bouleversements et les transformations du Revest, nous avons dégagé 10 thèmes et classé des dizaines d'articles pour illustrer chacun d'eux :

Les traditions	L'eau - le barrage - le Las
Le patrimoine	Le feu
Les carrières	Nature - environnement - arbres
Les 3 grands projets	Le temps qu'il fait
Les déchets	L'urbanisation

Nous pouvions ainsi mesurer l'évolution des paysages, mais aussi celle des traditions, des mentalités et du style de vie des habitants, les mutations de notre environnement au travers de l'urbanisation, des problèmes de l'eau et des déchets.

Et nos yeux découvraient ainsi, au fil des lectures et des photos, comment en presque 50 ans, nous étions passés d'un ancien monde à un nouveau monde.

Notre village condensait à lui seul les évolutions problématiques de la France d'aujourd'hui tiraillée entre modernité inéluctable et modernisme à tout prix.

Les 10 thèmes seront traités dans trois bulletins. Dans celui-ci nous présenterons ceux du temps, de l'eau, du feu et de la nature.

Le temps qu'il fait

Les années se suivent ... et ne se ressemblent pas. Il fait chaud en été, froid en hiver... Sauf que chez nous, tout arrive avec excès : la chaleur, le froid, la pluie, le vent. Dans les années 70 et 80, de nombreux articles relatant la pluie qui tombe, l'arrivée de la chaleur et des cigales, la fraîcheur recherchée par les promeneurs du dimanche sont décrits par Édouard Fousse avec grandiloquence parfois :

« Hélas ! Cent fois hélas ! Les écluses célestes ne s'ouvrent pas du côté du Revest »

Var Matin, 18 septembre 1973



Var Matin, 31 janvier 1978



Var Matin, 23 mars 1978

Il est difficile d'établir des statistiques à partir des articles archivés car ceux-ci n'avaient pas pour but de recenser des données météorologiques mais plutôt de décrire les violences des éléments dans une région réputée pour sa douceur climatique. Aujourd'hui, mis à part certaines périodes de canicule ou d'orages violents, le climat ou le temps qu'il fait ne font plus la une des journaux !

P. A-F

Eau, barrage, Las

Ruisseaux, sources, gouffre du Ragas, fleuve Le Las, rivière Dardennes, fontaines, lac, barrage, lavoirs, Béal, quartier des Arrosants... autant de lieux au Revest qui rappellent le lien étroit du village avec l'eau, à preuve le complément fait au nom de la commune, le 3 avril 1920, devenue ainsi officiellement Le Revest-les-Eaux. À l'examen de ces quelques 40 années d'articles, il apparaît que rares sont celles où il n'est pas question de "l'indispensable liquide", de son abondance ou de son défaut, de crues possiblement dévastatrices ou du bonheur d'un "bol de fraîcheur" au bord du lac. L'eau fait partie du décor et du quotidien.

Le Ragas "jaillit" ponctuellement, s'explore et se surveille ; les experts géologues hydrologues comme Philippe Maurel y sont attentifs.

Les vidanges décennales du barrage (1976, 1986, 1995, 2006, partielle en 2012, 2017) rythment le cours du temps ; le fond se découvre avec ses merveilles d'antan, les poissons quittent les lieux lors de pêches miraculeuses et repeuplent les eaux à l'occasion de cérémonies de lâchers à peine le lac rempli.

Var Matin, 24 septembre 1986

UN MONDE SURGIT DES EAUX

Le barrage du Revest laisse apparaître un univers englouti et quelques carpes

Sur les restanques, les oliviers font de leur mieux pour jeter un peu d'ombre sur un paysage envahi de lumière. Quelques rangs de vigne portent de lourdes grappes que l'on a bien du mal à ne pas goûter en allant prendre de l'eau.

Le chemin est long pour venir des « Olivières » à la source. Les femmes et les gamins, en ces derniers jours d'automne, se pressent sur le sentier comme aux jours les plus chauds. Cette étrange noria, vaguement brinquebalante, assure la survie du village qui a bien du mal à exister dans ce monde où le chemin de fer gronde dans les campagnes, où les bateaux ressemblent à d'énormes chaudières. Le vingtième siècle pousse sa corne et s'apprête à éventrer cette vallée heureuse.

En attendant on vit comme toujours, au bord du béal des lavandières frappent le linge et leurs marmots qui jettent un peu de terre sur les draps blancs. Ces femmes vigoureuses, au parler imagé, détaillent les allées et venues, qui font du moulin à huile situé un peu en contre-bas, un lieu de rencontres. Et raconte une foule d'histoires du temps jadis. Il est presque aussi vieux que la vie ici, que cette douceur que protège le village du Revest.

Traînés dans la boue

Les traces de ce monde englouti ont surgi, prisonnières d'une gangue de boue. La visite décennale du barrage du Revest a fait resurgir un paysage d'une autre planète. À travers les courbes des restanques, on peut encore lire une époque proche. La boue étouffe un peu les reliefs, néanmoins des chemins, des sentiers réapparaissent.

La construction du barrage a eu raison du village des « Olivières » et pourtant du fond de la vallée apparaît encore une petite route qui monte encore vers ce passé proche.

Hier c'est un groupe d'experts qui, tels des explorateurs d'un autre temps, progressaient dans la boue. Entraînés par M. Tardy, le responsable du service des eaux (historien à ses heures), engoncés dans des cuissardes, pataugeant dans la boue jusqu'au ventre, ils touchaient du doigt (?) la réalité de cet ouvrage d'art. Après avoir mis la main à la pâte, si l'on ose dire, ils rendront leurs conclusions et indiqueront les travaux à effectuer, si il y en a.

Poissons oxygénés

Pendant que les experts expertisaient, les pêcheurs de l'A.P.P. du Gardon... pêchaient. En fait ce sont les gardes sous la conduite du garde chef principal Belkior qui s'adonnaient avec le conseil d'administration de la société à cette pratique qui en tout autre circonstance eut été délictueuse.

À ce propos, des braconniers ont profité de la baisse de niveau du barrage pour piller, il n'y a pas d'autre mot, les « bas fonds » du plan d'eau. M. Roquepland, le président du « Gardon », nous a détaillé les nobles mobiles qui animaient les pêcheurs responsables. En effet, les centaines de kilos de poissons prélevés hier vont retourner peupler d'autres eaux, celles du lac de Carcès notamment. Les carpes extraites, qui sont plutôt du format de Pierre Maurois que de Michel Jobert, ont été transportées dans des bacs oxygénés.

Enfin dans quelques semaines le barrage reprendra l'aspect qu'il montrait déjà dans l'année 1912 lorsque fut enfin achevée sa construction. Anéantissant un monde qu'il nous révèle tous les dix ans.

Alain VAN DER ECKEN



Barrage du Revest , 7 octobre 2006, Archives AVR-LC



Barrage du Revest , 28 janvier 2009, René Vernet, Archives AVR-LC

Le gouffre sans chimère

Le plateau de Siou-Blanc est d'une importance capitale pour la ville de Toulon. Ses réserves alimentent le chef-lieu en eau potable

Tout citoyen toulonnais, et même de l'aire toulonnaise doit le savoir. Le plateau de Siou-Blanc est certes méconnu mais son intérêt est capital : calcaire, il capte l'eau de pluie qui alimente les sources autour du plateau. Cette eau devient la "réserve" naturelle des communes de l'aire toulonnaise. Mais le phénomène de résurgence est encore trop mal connu à tel point qu'une hypothétique pollution serait cause de graves nuisances. L'U.F.O.L.E.P., l'association Aladin et le comité départemental de spéléologie tentent de s'approcher de ces résurgences.

L'AFFAIRE est sérieuse et ils ne sont pas moins de trois associations, précitées, à se pencher sur le problème de la protection et de la circulation des eaux souterraines, finalement entre Siou-Blanc et la côte.



L'étude de l'eau, c'est l'affaire des scientifiques qui ne peuvent travailler qu'en collaboration avec des spéléologues.

Une convention a même été signée, le 5 juillet 1993, à la Maison des sports de La Rode, délimitant le programme baptisé "Spélé-eau" et qui consiste à réaliser des tracages, thermographies, plongées et même un film.

Les termes peuvent, du moins certains d'entre eux, paraître abscons, mais revêtent une réalité que le spécialiste ne peut mésestimer. Il s'agit en fait de survoler le plateau en hélicoptère équipé de caméras infrarouges afin de repérer des cavités méconnues; de réaliser des tra-

çages, en fait injection de colorants pour reconnaître le parcours des rivières; d'organiser des plongées dont le but est l'évidente reconnaissance des sources, le tout étant complété par la réalisation d'un film présentant la circulation de l'eau destiné aux scolaires.

DIFFÉRENTS TRAVAUX D'APPROCHE

L'élaboration d'un tel projet est fait louable tout autant que difficile. Elle nécessite de vrais moyens, la collaboration de spécialistes et s'articule autour de quatre directions qui, pour sembler différentes, se retrouvent en un point cardinal, celui de l'intérêt de tous.

Recherche, éducation, sport et société, on retrouve presque la table des matières d'une revue chère à la Maison de l'Homme ou à l'école des Annales. Mais restons humble et raisonnable; la spéléologie est une activité sportive aussi noble que n'importe quelle autre, elle se double d'une activité scientifique, dans ce cadre précis elle s'associe à un caractère éducatif car ces "travaux pratiques" serviront aux scolaires, et elle participe à l'implication de jeunes en cours de réinsertion. Les "jeunes" d'Aladin effectueront en effet la surveillance des travaux.

ALADIN DANS LE COURANT

Cette action "Spélé-eau" a donc un intérêt public. Il participe à la connaissance de notre environnement et, depuis le 5 juillet 1993, plusieurs étapes dans la reconnaissance de la vie souterraine de Siou-Blanc ont été entreprises.

La dernière en date fut faite le 19 mars dernier, pour la première opération de tracages d'envergure. Injection de colorant non nocif à l'entrée de l'aven de



De l'eau est prélevée en différents points puis les échantillons sont précieusement conservés pour être analysés.

la Boue, opération de longue durée, de plusieurs heures, effectuée par des spéléologues avertis et l'équipe du Secours en Montagne du C.S.P.Toulon, à la surprise, toute relative des représentants de la F.O.L. et de l'U.F.O.L.E.P.. Jean-Jacques Cé-

ris et Alex Briano. Place maintenant à l'association Aladin qui doit surveiller le suivi de cette "mise en fonction". Le plus difficile vient peut-être de commencer. Mais il est des laboureurs qu'on ne saurait mépriser.

Patrick OLMETA



Ces spéléologues vont découvrir un aven.

Le vocabulaire a évolué dans le temps : "chaleur" a fait place à "sécheresse" (2003 à 2005, 2016, 2017), "pluies abondantes" à "débordements" dénotant une inquiétude quant aux risques de manque ou d'inondations.

La préoccupation de la qualité de l'eau se fait jour progressivement, qu'elle soit destinée à la consommation ou réservée au fleuve, à l'évocation de divers accidents et constats de risques de pollution (huile de vidange en 1983, décharge de Tourris en 2006, travaux en bordure du Las en 2006 et en 2018). La présence d'espèces protégées dans le fleuve est signe d'un milieu vivant.

En parallèle apparaissent les notions de développement durable (2005) et de mise en sécurité des populations (barrage, 2011).

Var Matin, 2 novembre 2018

Le partage des eaux entre le robinet... et le fleuve

Une vaste enquête publique est lancée autour de la retenue de Dardennes. En jeu, protéger la qualité de l'eau qui alimente Toulon... et redonner un peu de vie à la rivière du Las.

Alors qu'inondations et crues occupent l'actualité, c'est une autre problématique liée à l'eau qui fait l'objet actuellement d'une enquête publique mobilisant TPM et préfecture. Son objet est triple.

D'abord, vérifier qu'il faut bien déclarer « d'utilité publique » les prélèvements d'eau dans le barrage du Revest pour alimenter en eau potable les robinets toulonnais.

Ensuite, déterminer le périmètre de protection à dessiner autour de la retenue d'eau et des sources qui l'alimentent pour la protéger de tout risque de pollution.

Enfin, décider des mesures à prendre pour s'assurer que malgré la soif de Toulon, il reste suffisamment de débit dans le lit Le Las pour que la vie aquatique ne disparaisse pas totalement du fleuve côtier.

Une vague de questions que la préfecture pose via une enquête publique en cours.

Philippe Coste



LE LAS : 8 KM DU LAC À LA MER

Sources et barrage de Dardennes
Revest-les-Eaux
Le Las
Dardennes
Les Moulins
Saint-Pierre
Le Jonquet
Rivière Neuve
En souterrain
Pont du Las
Toulon centre-ville

Depuis la loi pêche de 1984 et son volet réglementaire de 2006, la loi est la même partout... enfin en principe. En aval d'un barrage, quel qu'il soit, les gestionnaires doivent « rendre » à la rivière qui l'alimente au moins 10 % de son débit naturel. Objectif : garantir un milieu aquatique vivable.

Dans le dossier d'enquête publique, présenté à la préfecture on apprend pourtant que « le débit restitué en aval, dans le cours d'eau du Las, provient actuellement des eaux de lavage des filtres de l'usine de traitement de Dardennes et des fuites du barrage. Les débits sont donc soumis à des variations importantes avec des eaux chargées en matières en suspension. »

En clair, ici, non seulement il n'y a pas assez d'eau dans le fleuve côtier mais en plus, elle est de mauvaise qualité. Résultat, les dépôts colmatent le lit. Les études ont estimé qu'actuellement, en aval du barrage, lorsque le Las n'est pas totalement à sec, le débit oscille en moyenne en 14 et 32 litres par seconde... Loin des 45 litres correspondant aux 10 % requis puisque les spécialistes calculent qu'avant la construction du barrage, son débit annuel moyen était de 450 litres par seconde.

La demande d'autorisation d'exploiter la retenue donc est aujourd'hui assortie d'un volet sur le débit réservé. L'enjeu de longues discussions entre la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), qui, au nom de l'État est chargée de veiller à la protection du milieu, et Toulon qui (avec Veolia) entend gérer à l'économie sa ressource en eau. Au final, cette fois-ci, le projet présente un débit réservé de 45 litres par seconde au pied du barrage.

Au-delà du volume proprement dit, la DDTM a insisté sur la modulation du débit afin d'améliorer la qualité de l'eau. « La modulation du débit proposée est un débit réservé de 30 l/s pendant les 3 mois d'été (mois de juillet, août et septembre) et 60 l/s le reste de l'année » valide TPM... même si des études complémentaires doivent venir affiner le principe. « Cette modulation permet à la fois de respecter les besoins d'alimentation en eau de la ville de Toulon (hormis lors des sécheresses sévères automnales et printanières) et d'améliorer la capacité d'accueil du cours d'eau pour les espèces piscicoles », complète TPM.

« Ça fait 20 ans que j'attends cette nouvelle, exulte Philippe Maurel, observateur attentif du fleuve à qui il a consacré livres et films. Il estime que le débit réservé du Las était un « sujet tabou » et ne comprend pas comment il a été possible de faire traîner autant la régularisation. « C'était indispensable pour que le Las reste une rivière vivante dans la ville »

Outre le débit proprement dit, la collectivité s'engage pour améliorer la procédure de lavage des filtres avec moins de variations brutales du débit, moins de matières en suspension rejetées dans le lit du fleuve. Une filière de traitement des boues et des eaux doit être mise en place.

Selon la demande d'autorisation de prélèvement, actuellement, l'usine de potabilisation rejette 195 kg de boue par jour dans la rivière. L'objectif est de diviser ce chiffre par 10.

Des espèces rares ou menacées dont il faut prendre soin

Le Las abrite quelques espèces, qui, selon les biologistes, méritent une attention particulière compte tenu de leur rareté. Parmi elles, ils notent :

Le barbeau méridional, plus petit et trapu que le barbeau commun, son espèce est un vestige de la faune précédant les périodes glaciaires. Il est inscrit comme Rare dans le livre des espèces menacées de poissons d'eau douce rédigé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

La blennie fluviatile *Salaria fluviatilis* est un poisson de la famille des Blenniidés qui vit dans les eaux douces dans la partie méridionale de la France.

L'anguille compose 19 % des poissons qui fréquentent le Las. L'espèce est considérée comme vulnérable.

Les chevesnes. Commun dans les eaux françaises, il compose 46 % du peuplement du Las.

Les gardons, les ablettes, les perches, les brèmes et les perches-soleil sont aussi présents dans le Las. Les spécialistes considèrent cependant que le biotope ne leur correspond pas. Ces espèces proviennent de la retenue de Dardennes.



Barbeau méridional



Blennie fluviatile



Anguille européenne

Un vaste périmètre protégé pour garantir la qualité de l'eau

Sous le regard de l'Agence régionale de santé (ARS), les autorités veulent mettre en place un triple périmètre de sécurité autour du lac du Revest. Objectif : s'assurer qu'aucune pollution ne viendra la rendre impropre à la consommation. Actuellement déjà, une longue rigole court tout autour de la retenue afin de dériver les eaux de ruissellement vers l'aval du barrage. Désormais, des barrières administratives doivent compléter le dispositif.

Un périmètre de protection immédiat

Totalement clos et sécurisé, il ceinture la retenue et a pour objectif d'éviter les activités ou pratiques qui pourraient provoquer l'introduction directe de substances contaminantes dans les forages. C'est sur la base de ce périmètre que sont par exemple interdites la baignade et les activités nautiques. Les dépôts de matériaux ou le déversement de produits y sont bien sûr totalement interdits aussi.

La pêche, en revanche, doit pouvoir continuer à s'y exercer (mais limitée dans le temps).

Un périmètre de protection rapproché

Son rôle est de protéger les captages contre la migration de substance polluante depuis la zone d'appel des captages. S'étendant sur 826 hectares, il recouvre l'ensemble des sources alimentant le lac et intègre des sites sensibles comme la carrière, le centre de stockage de déchets inertes et le site

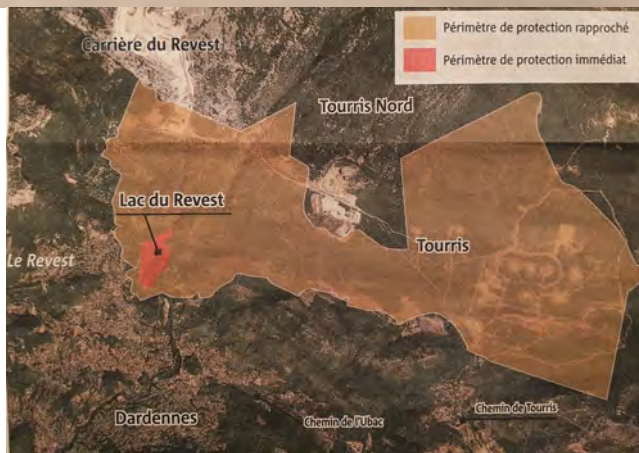
miliaire de Tourris. Dans cette vaste zone, il va, par exemple, être interdit d'ouvrir de nouvelle carrière, de créer des puits, d'épandre des engrais, de déboiser, de créer des cimetières ou pratiquer le camping sauvage.

Un périmètre de protection éloigné

Il correspond à la zone d'alimentation des sources. Toute activité susceptible d'engendrer des pollutions des eaux souterraines fera l'objet d'une attention particulière.

À RETENIR

- ▶ La construction du barrage de Dardennes, mesurant 31 mètres de haut, remonte à 1912.
- ▶ L'usine de retraitement construite au pied du barrage date de 1974.
- ▶ Le volume maximum de la retenue est de 1,1 million de m³. Elle couvre une superficie de 10 ha. Sa profondeur moyenne est de 10,6 mètres.
- ▶ 43 200 mètres cubes, c'est le volume d'eau que la ville de Toulon veut quotidiennement traiter et conduire jusqu'aux robinets de ses administrés.
- ▶ Actuellement, le lac du Revest fournit 5 à 7,5 millions de mètres cubes par an. Ils alimentent la partie basse du réseau toulonnais.
- ▶ TPM sollicite l'autorisation d'augmenter le volume exploité pour passer à 13 millions de mètres cubes par an pour desservir le réseau « haut ».
- ▶ Au total, en mélangeant les eaux de Dardennes, du lac de Carcès et du canal de Provence, TPM consomme environ 15 millions de mètres cubes par an.
- ▶ L'usine de traitement est capable de débiter 500 litres par seconde. Entre le lac et vos robinets, elle passe par des filtres à sable, puis est désinfectée à l'ozone et au chlore.
- ▶ Lorsque le barrage est suffisamment alimenté en eau, Veolia y puise l'eau qu'elle va traiter. En période d'étiage, le gestionnaire capte directement l'eau souterraine du Ragas.



Donner votre avis

Pour participer à l'enquête publique, vous avez jusqu'au 9 novembre 2018 inclus. Vous pouvez consulter le dossier et apporter vos observations dans les mairies du Revest-les-Eaux, d'Evenos, de Signes, de Méounes-les-Montrieux, de Solliès-Toucas, de Solliès-Ville et de La Valette-du-Var. Sur internet, le dossier est consultable sur le site de la préfecture (www.var.gouv.fr/retendue-dardennes-a7394.html). Vous pouvez aussi participer en envoyant un mail à l'adresse retenededardennes-epvar@administrations83.net

L'eau coule de moins en moins à l'air libre, de plus en plus invisible ; celle des sources est captée, busée, pompée, détournée lors de travaux municipaux ou de construction de lotissements, les eaux pluviales sont rejetées de plus en plus loin vers la mer avec une moindre absorption locale sur des sols de plus en plus bitumés.

Les droits sur l'eau (source de Malvallon, 1977-1980), l'accès public à l'eau (disparition de l'eau potable aux fontaines), la prise en compte de loi pêche (1984) et de la loi sur l'eau (2006) sont devenus sujets d'actualité. Il n'est plus seulement question de l'abondance des sources et du manque de pluies, de l'évocation bucolique de lieux enchanteurs, l'eau est devenue une affaire de spécialistes ... *

M-H. T

*analyse à partir de 47 articles

Nature, environnement, arbres ...

"Le Revest, un village dans la nature qui peut devenir un jour un paradis à notre mesure"

C'est ainsi que s'exprimait Édouard Fousse en 1977.

Il est amusant de constater que cette revue de presse commence en 1972 par le montant des primes attribuées pour la destruction des nuisibles, d'origine animale à l'époque : renard, fouine, belette, chat haret. Aujourd'hui, les nuisibles seraient plutôt d'origine végétale, rassemblés sous la dénomination d'espèces exotiques végétales envahissantes (EEVE) : 13 octobre 2018- L'ailante responsable de graves ravages.

Les articles des années 70 et 80, sous la plume lyrique d'Édouard Fousse, dépeignent un décor luxuriant, chantant et coloré, un écrin verdoyant, une "féerie florale" et un "bouquet sonore" propres à inspirer peintres, photographes et poètes.

Ce cadre enchanteur attire toute l'année excursionnistes et promeneurs du dimanche montés de la ville en car, relayés par les vacanciers, estivants, qui goûtent aux plaisirs simples de sorties en plein air, ravis des trésors que leur offre la nature : baignades, cueillette de plantes aromatiques, salades sauvages, champignons, recherche de fossiles ou autres vestiges des cultures et traditions d'autrefois.

La succession des saisons est le fil conducteur : le "prélude printanier" et ses amandiers en fleurs, le violine de l'arbre de Judée, "l'été sur ma colline" et ses rendez-vous champêtres dans les campagnes familiales, le retour de la chasse, les pluies d'automne qui rendent sa "propreté" et ses couleurs à la nature, les lâchers de faisans le 31 décembre...

On y traite de la disparition de l'activité industrielle de Dardennes au profit de zones résidentielles, mais c'est à peine si la modernité est évoquée à l'occasion de l'arrêt du passage des camions de la carrière par les rues du village (1976).

L'attrait des citadins pour la nature et le développement du tourisme vert soutenu activement par le Syndicat d'Initiative font même imaginer pouvoir retrouver, sur ces terres abandonnées, "des coteaux fertiles et productifs" ; des cavaliers en randonnée traversent le village, des troupeaux de moutons paissent tranquillement à La Touravelle (1981), le vignoble s'est installé un temps à Fontanieu (1978-Domaine des Marlets), mais la nature seule y a depuis repris ses droits.

Changement d'auteur, changement de thèmes ou réalité du moment ? Dans les années 90 et 2000, les sujets et le ton sont tout autres. La sensibilisation à la protection de l'environnement, par le biais des écoles, est au premier plan. Des actions concrètes sont mises en place (nettoyage de la rivière par les élèves, 1988). L'aigle de Bonelli devient "l'emblème" de la commune et fait l'objet de multiples études, conférences, surveillance et soins attentifs de la part de l'ensemble des acteurs de la nature (LPO, CEN-PACA, AVR-LC, chasseurs, randonneurs...) permettant au seul couple du Var de bénéficier, en 1993, d'une zone de protection de biotope sur le Mont Caume.



Var Matin, 10 octobre 1978

Le gisement de l'environnement

Au Revest, deux emplois jeunes ont été créés pour la mise en valeur des espaces sensibles répertoriés par le Comité régional des richesses naturelles

Entouré d'espaces sensibles, figurant au répertoire de l'inventaire du Comité régional des richesses naturelles, Le Revest peut être considéré comme "le poumon vert" de l'aire toulonnaise.

Depuis des décennies, les différentes municipalités ont pris conscience de l'intérêt à mettre en œuvre une politique efficace de protection de l'environnement. Cela s'est déjà traduit par de nombreuses actions de sensibilisation, des "coups de poing" contre les décharges sauvages, et aussi par une régulation du développement urbain, malgré la demande en logements et les pressions exercées de toutes parts.

Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec un projet de mise en valeur des espaces naturels sensibles de la commune. Projet qui s'appuie sur un effort financier à long terme et le recrutement de deux agents d'environnement, par le biais de contrats d'emploi-jeune, dont les tâches seront à la fois variées et spécialisées. La protection de l'environnement rejoint ainsi l'action sociale

2 400 hectares de verdure

Devenu priorité nationale, l'environnement requiert donc les sollicitudes des collectivités publiques. Avec le concours de la Préfecture du Var, le projet communal sur cinq ans concerne les sites naturels répertoriés s'étendant, du Mont Caume à la Vallée de Dardennes, sur une zone à grande amplitude d'altitude et comprenant garrigues, maquis et bois de résineux. A peine un quart de cette surface, au caractère provençal marqué, est urbanisé par un habitat diffus et verdoyant. Le reste, près de 2 400 hectares, est occupé par de nombreuses espèces floristiques et forestières comportant quelques spécimens rares recensés comme le Brassica Robertiana ou chou de Robert, l'Euro-sibérienne Veronica officinalis ou encore l'Avénaria provincialis.

L'aigle de Bonelli

Des invertébrés rares ou introuvables ailleurs se rencontrent aussi ici, tels que les Trichades Umbellatorum, sorte de coléoptères d'Afrique du Nord. Sur les grandes falaises du Caume nichent des espèces

animales protégées par la loi : le faucon crécerelle, le hibou "Grand Duc", le martinet alpin, les hirondelles rousselines et des rochers, le merle bleu et, fait exceptionnel, l'aigle de Bonelli. Ce magnifique rapace a trouvé là une aire de chasse à sa mesure qu'il faut entretenir. Deux sujets ont été recensés par l'ONF et on s'attend à une naissance prochaine.

Programme d'insertion

Pour ce plan, la commune va consacrer annuellement 260 000 F à l'environnement. Dans le cadre de contrats d'emploi-jeune, Luc Femenias et Gabriel Jean sont devenus les principaux acteurs du projet. Les Crues, Fieraquet, Le Rigadu sont les lieux-dits de leurs activités environnementales. En liaison avec les agents de l'ONF, ils assurent également la surveillance du biotope des falaises du Mont Caume où vivent les espèces protégées.

Dans un premier temps, sur trois ans, 210 hectares seront sélectivement débroussaillés pour éviter l'axphixie de la végétation utile. Un programme de

restauration de restanques est en cours ainsi que la création de points d'eau et d'emblayures et l'enlèvement des décharges sauvages. Un soin tout spécial est apporté à la mise en place d'aires de chasse pour l'aigle de Bonelli et autres rapaces.

Luc et Gabriel possèdent des connaissances en maçonnerie en agriculture et en botanique. On commence par tracer des pistes pour amener le matériel. Puis c'est le débroussaillage en conservant le cadé, pour la tradition, le sorbier, le genêt et la lentisque qui permet aux oiseaux de trouver des graines pour se nourrir. Chênes et oliviers sauvages sont également réservés et les abords du GF sont nettoyés permettant aux nombreux randonneurs de profiter de la vue. Sur les restanques relevées, 150 oliviers ont été plantés...

Ces deux jeunes sont très concernés par leur travail qui est "dans leurs cordes". Ils espèrent, au bout du compte, réussir leur insertion pour le plus grand profit de la collectivité revestoise et de son environnement.

Maurice SADOUL



Espèce rare et protégée, l'aigle de Bonelli gîte sur les falaises escarpées du Mont Caume (Repro V. M.)



Dans l'environnement du Revest, débroussaillage, création de point d'eau et plantation d'oliviers pour L. Femenias et G. Jean (Photo M. S.)

VAR-MATIN - nice-matin — Dimanche 8 novembre 1998

De grands projets voient le jour, à l'initiative d'associations, comme la Coulée verte devant relier Le Jonquet-Parc Burnett à La Touravelle, Les jardins solidaires installés à La Salvatte par l'association Regain, promouvant l'insertion par le bio et la sensibilisation des très jeunes enfants initiés au plaisir du jardinage. Les jardins ont disparu, seule la partie toulonnaise de la Coulée verte a été réalisée, Le Revest se trouve depuis 2005 en zone Natura 2000, l'aigle de Bonelli bénéficie de protections sur les lignes à haute tension (ERDF-2011).

Le Revest

samedi 25 juin 2011 - page 18

Les deux aiglons de Bonelli sous haute protection

NATURE Opération délicate sur la Barre de Caume : le baguage de deux aiglons a permis de révéler leur bonne santé. Ils doivent maintenant prendre leur envol

Depuis que les deux aiglons revestois ont été bagués, le 18 mai dernier, par le Conservatoire études des écosystèmes de Provence (CEEP), en coordination avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le musée d'histoire naturelle, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée et les Amis du Vieux Revest, leur croissance suit son cours.

Les deux oisillons, âgés de plus de quarante jours, pèsent maintenant 1,60 kg. Très bien nourris, ils sont en parfaite santé. Avec, déjà, des serres de rapace adulte, ces deux oiseaux sont prêts à prendre leur envol et devraient quitter Le Revest dans un à deux mois. Ils se disperseront vraisemblablement vers l'Espagne.

Dans le nid, Philippe Lèbre (CEEP), escaladeur expérimenté pour ce type d'opération, a trouvé des restes de proies attrapées par le couple adulte afin de nourrir la progéniture. Une pre-



Dans des conditions extrêmes, les spécialistes ont pris un soin minutieux pour baguer ces aiglons. C'est la deuxième fois en trente ans que des aigles de Bonelli naissent au Revest. (Photo C. S.)

mière analyse a révélé qu'ils ont eu au menu du faisán, du goéland leucophée, du faucon cré-

relle, de la chouette hulotte, de l'épervier et de l'écureuil. L'observation a pris plus d'une

heure trente, soit le temps compris entre le début de la descente de Philippe vers l'aire si-

tuée 50 mètres en contrebas, et sa remontée. Entretemps, les deux aiglons ont été minutieusement emmenés en haut de la Barre de Caume. Puis, sous la responsabilité du CEEP, plus particulièrement de Cécile Ponchon, ils ont été scientifiquement examinés, pesés, photographiés et bagués à chaque patte. Ils ont été remis au nid, qu'ils avaient quitté pendant une heure, par Philippe, très précautionneusement.

C'est Guy Launay qui fut le premier à découvrir l'aire de l'aigle revestois en 1972. Depuis, les techniciens du CEEP, vrais passionnés de la nature, surveillent ce site. En mai 1991, Guy Launay a fait une chute mortelle depuis la Barre de Caume.

C. S.

Ont participé à l'opération de baguage : Cécile Ponchon, Florian Jacob, Philippe Lèbre, Michel Rotherier et Nicolas Vincent-Martin (CEEP), Jean-François Bach (LPO), Richard Gouy et Philippe Orsini (muséum), Matthieu Lasceve (TPM) et Claude Chesnaud (Amis du Vieux Revest).

Var Matin, 25 juin 2011

Depuis, en décalage avec l'importance de plus en plus grande donnée à l'environnement dans la conscience collective, à l'exclusion de quelques articles dédiés aux rapaces en 2011, le nombre de colonnes consacrées au sujet est en chute libre, se limitant aux faits divers et aux annonces sans commentaires de manifestations locales.

M-H. T

Le Feu

L'incendie est un compagnon habituel de la vie de nos villages de Provence.

Chronique du feu

47 années de Var matin montreraient que les incendies étaient plus nombreux dans les années 70. Ou que la ligne éditoriale du journal autorisait des mentions plus fréquentes du moindre feu de broussaille.

Le Revest revit son incendie 20 ans après

L'incendie, déclenché aux abords du lac du Revest, probablement par une fusée de détresse, a ravagé quelque 70 hectares de forêt

« On en a marre. Depuis le temps qu'on réclame la mise en place d'un panneau interdisant - sauf aux ayants droit - l'accès à la route des Camps... Au moins durant la période rouge... Si le feu prend un dimanche, il y aura des morts ! »

Hier matin sur les bords d'un lac du Revest aux eaux décidément bien basses, Daniel Comte, sans doute un peu sur les nerfs après avoir lutté toute la nuit pour protéger sa maison du feu, laissait éclater sa colère. Il faut dire qu'en un peu plus de vingt ans, c'est la deuxième fois que les flammes viennent lécher sa maison à moins de 50 mètres ! « J'ai déjà vécu le feu de 1982, un incendie criminel qui était parti du même endroit, dans le ravin du Ragas. »

C'est d'ailleurs peut-être grâce à cette répétition à « l'identique » du sinistre du tout début des années 1980 que l'incendie, attisé par un mistral soufflant pourtant à quelque 90 km/h, n'a pas pris les propor-

tions redoutées un moment par les pompiers. Ainsi, à l'heure du bilan, ce ne sont plus les 80 à 100 hectares annoncés dans la nuit de vendredi à samedi, mais plutôt 60 hectares de forêt que le feu aurait finalement détruits. « 70 hectares tout au plus entre le lac et le plateau de Tourris », selon Laurent Marsol, ingénieur des eaux et forêts à l'Office national des forêts, qui, cartes en main, arpenteait hier les bois encore fumants pour mesurer justement avec précision la superficie détruite.

Le feu circonscrit vers 11 h 30

A quelques dizaines de mètres de là, les pompiers, accourus le veille d'un peu partout dans le Var, continuaient leur travail. Avec l'aide ponctuelle de deux hélicoptères bombardiers d'eau. Hier midi, ils étaient ainsi encore près de deux cents, répartis en neuf groupes, à « noyer » les lieux de l'incendie, afin d'éviter toute reprise. « Le feu a été fixé vers 11 h 30. Avec un

vent de secteur sud-ouest soufflant à 20 km/h, il n'y a plus de gros risque de développement, mais on va encore rester sur le terrain probablement pendant les heures chaudes, jusque vers 18 heures » explique le commandant Persoglio depuis son PC installé en plein cœur du village du Revest.

Reste à déterminer les causes de l'incendie (voir par ailleurs). Selon plusieurs témoignages, notamment de pêcheurs et de riverains du lac du Revest, entendus dès vendredi, une fusée de détresse serait à l'origine du sinistre.

Dès vendredi soir, le vice-procureur Mme Roux-Gourvil n'hésitait d'ailleurs pas à parler de « cause humaine ». Hier, un officier de police de l'identification judiciaire était sur le terrain pour tenter de trouver des indices. Mais rien n'indique pour l'instant qu'il s'agisse d'un acte volontaire.

J. Cn. et P.-L. P.



à 22h, vendredi : les flammes gagnent du terrain sur les hauteurs du Revest. La nuit, des rafales à plus de 90 km/h et le relief accidenté ont gêné l'intervention pompiers. Une fusée de détresse est à l'origine du sinistre. Acte malveillant ou inconscience ? L'enquête a été confiée à la police de Toulon. (Photo S. NO.)

Var Matin, 3 juillet 2005

Réparation

Édouard Fousse nous fait découvrir 3 campagnes de reboisement :

- 1972 avec les enfants des écoles pour replanter 200 résineux et eucalyptus à Fontanieu et à La Gairouarde, ravagés par l'incendie de 1970.

TOULON - TOULON - TOULON - TOULON

24/3/72

Au REVEST : les enfants donnent l'exemple

Par un temps merveilleux, samedi matin s'est déroulée comme prévu, la journée de reboisement.

Des deux écoles de la commune, les élèves des cours moyens et les enseignants s'étaient rendus joyeusement à Fontanieu, à la Gayrouarde, coin splendide malheureusement dévasté par l'incendie d'octobre 1970. Le terrain communal récemment nettoyé se prêtait admirablement aux opérations de reboisement.

Le colonel Carret, 2e adjoint, maître des lieux, accueillait et dirigeait les arrivants. Quand M. Moretti, premier adjoint, qui avait tout mis en place, eut fini de donner les explications nécessaires, les enfants libérés, se livrèrent dans la joie à la besogne qu'on leur demandait : porter les plants, les seaux d'eau, arroser, placer les cailloux, mais aussi et surtout planter les arbres.

Finalement, ce sont près de deux cents résineux et eucalyptus qui ont été mis en terre dans de bonnes conditions. Aussi, ce coin retrouvera peut-être un jour la parure de verdure d'autrefois.

Il est agréable de signaler que des volontaires adhérents des associations conviées, ont accompli dans la bonne humeur le plus gros travail.



De retour au village, M. le maire avait tenu à remercier les enfants ; dans la salle de délibérations, une boisson bien méritée et appréciée leur fut offerte.

Espérons que la prochaine journée prévue pour bientôt verra plus de bras adultes apporter leur aide à cette deuxième campagne de reboisement si bien commencée.

NOTRE PHOTO :
Le reboisement : les jeunes donnent l'exemple.

CHRONIQUE PROQUAIN

Var Matin, 24 mars 1972

- En 1978, la mairie distribue aux Revestois des plants de chênes, pins parasols, eucalyptus et cèdres.
- 1984 : grande opération de reboisement au Mont Caume. 10 000 plants d'arbres collinaires avec la contribution de la Direction départementale de l'Agriculture et l'Office national de protection des forêts.

Planterait-on les même essences aujourd'hui ?

Prévention

Le Revest

R. du 25.03.87

Débroussaillage une nécessité... mais !

Débroussailler son terrain sur une profondeur de 50 mètres, voire 100 mètres, autour de son habitation pour se protéger des incendies peut apparaître comme une nécessité évidente.

Les Revestois, informés sur les nouveaux textes régissant le débroussaillage par les gardes champêtres ou par pli recommandé ont, pour un bon nombre d'entre eux, réagi favorablement.

Mais la dernière circulaire préfectorale n'a pas fait l'unanimité, surtout lorsque pour se protéger du feu certains vont devoir aller débroussailler chez le voisin, à condition bien sûr que ce dernier en donne l'autorisation.

Changement notable par rapport à la réglementation antérieure qui prévoyait comme limites celles de la propriété. Cette disposition est applicable aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature.

Par contre, dans les Z.A.C. ou lotissements, le propriétaire du terrain et de ses ayants-droits doit débroussailler la totalité de son terrain, même en l'absence de toute construction.

Donc, pour l'heure, il ne fait pas bon résider en mitoyenneté d'un terrain constructible dont le propriétaire ne possède aucune construction (hors des Z.A.C. et lotissements) puisque ce dernier n'est pas astreint à le débroussailler.

P.C.

Var Matin, 25 mars 1987

Un derniers tiers des articles rappelle les conseils de sécurité et les obligations de débroussaillage qui font grogner depuis des lustres ceux qui doivent à grands frais débroussailler 50 m autour de leur maison, même si ce n'est pas chez eux...

K. C-B

Des invasions barbares

Les Plantes invasives ou Espèces végétales exotiques envahissantes

Qu'est ce qu'une espèce végétale exotique envahissante (EVEE) ?

Une plante exotique envahissante est une espèce introduite en dehors de son territoire d'origine, qui a une dynamique de colonisation rapide dans son territoire d'introduction du fait d'une reproduction efficace et qui a la capacité de se propager rapidement sur un large territoire.

Ces espèces représentent une menace pour la diversité biologique mondiale et peuvent localement, de par leur simple présence ou leur comportement envahissant :

- concurrencer des espèces indigènes
- modifier la structure, le fonctionnement et la composition des écosystèmes,
- menacer des espèces ou des espaces remarquables.

Certaines de ces espèces peuvent nuire à la santé humaine (ex : ambrosie à feuilles d'armoise et berce du Caucase) ou à la sécurité (ex : ailante glanduleux et jussies).

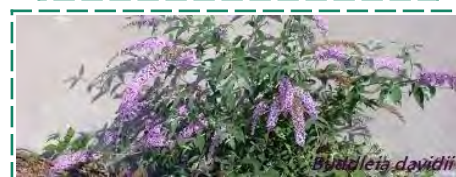
Le coût annuel des dommages liés aux plantes exotiques envahissantes s'élève à 12 milliards d'euros en Europe.

Plusieurs initiatives locales ont vu le jour en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ex-Languedoc-Roussillon afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces, de prévenir leur installation en milieux naturels et de les gérer (contrôle ou éradication).

Pour répondre à certains objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) et de la Stratégie globale pour la biodiversité en région PACA, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) PACA et le Conseil régional PACA ont mandaté les Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen de Porquerolles pour élaborer une stratégie relative à ces plantes exotiques envahissantes et un plan d'actions pour cette région.

En région PACA : Plus de cent trente espèces végétales exotiques, jugées envahissantes et observées en région par les acteurs ayant répondu à l'enquête, ont été citées (136 espèces). Les dix espèces végétales exotiques envahissantes les plus fréquemment observées en région PACA sont :

- l'ailante ou *Ailanthus altissima* (44 citations),
- l'herbe de la pampa ou *Cortaderia selloana* (32 citations),
- le robinier faux-acacia ou *Robinia pseudoacacia* (29 citations),
- le mimosa ou *Acacia dealbata* (25 citations),
- le buddleia ou *Buddleja davidii* (25 citations),
- la griffe de sorcière ou *Carpobrotus edulis* (21 citations),
- la jussie rampante ou *Ludwigia peploides* (21 citations),
- l'ambrosie à feuilles d'armoise ou *Ambrosia artemisiifolia* (20 citations)
- le figuier de barbarie ou *Opuntia ficus-indica* (20 citations),
- la jussie à grandes fleurs ou *Ludwigia grandiflora* (18 citations).



Extrait de Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions

Conservatoire botanique national alpin & Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles :
Eléonore TERRIN, Katia DIADEMA, Noémie FORT, Octobre 2014

L'aiglon de 2020

Le 7 mars 2020, à l'occasion des assemblées générales des Amis du Vieux Revest et de Loisir et Culture, Michel Rothier, du Conservatoire des Espaces Naturels PACA* nous informait de la situation du couple d'aigles de Bonelli qui niche sur les falaises du Mont Caume au Revest :

« 38 couples ont été dénombrés en 2019 en France, dont 21 en région PACA. L'année dernière, au Revest, une aiglonne est née, Glawdys. Elle a été chassée du nid en septembre et a été localisée le 17 dans l'Aude.



Elvin Miller / CEN PACA (DR)

Le couple a "pondu" le 25 février dernier et la femelle couve. Dans 37/40 jours, fin mars début avril, aura lieu l'éclosion, et 31 jours après le petit apparaîtra au bord du nid. Il sera possible de savoir combien il y a d'aiglons (un ou deux) ; à l'heure actuelle, on ne voit qu'un amas de branchages. »

Les aigles nichent sur la face Nord (pour des raisons de température, les parents mettent les petits à l'abri de la chaleur) et le couple a repris cette année un nid de 2014 (on dénombre 8 sites sur la paroi ; les aigles réaménagent chaque année un nid antérieurement occupé).

Le 14 mai dernier a eu lieu le baguage. En raison des conditions exceptionnelles dues au confinement, il a été réalisé en petit comité : en place Cécile Ponchon et Elvin Miller, salariés du CEN-PACA, le cordiste Philippe Lèbre « qui réalise des prouesses acrobatiques depuis plus de 25 ans pour aller récupérer des aiglons au nid pour le baguage en région PACA », Michel Rothier, posté en bas de falaise pour le guidage vers l'emplacement du nid. Cécile Di Costanzo pour les Amis du Vieux Revest, prête à dégainer son appareil photo et Philippe, observateur passionné, accompagnaient Michel dans cette longue observation à suspense.

Le baguage est une action à but scientifique dans le cadre d'un programme validé par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRPBO)

Cécile Ponchon, chargée de mission rapaces au CEN-PACA, nous a aimablement transmis les éléments de l'opération, qui a duré environ trente minutes : « L'aiglon a été bagué par moi-même et Elvin Miller. Des mesures sont effectuées à cette occasion comme le poids ou la longueur d'une plume ; il faisait 1350g. Son sexe estimé est mâle. Il devait avoir un peu plus de 35 jours et était en pleine forme. Il a hérité d'une bague violette "99".

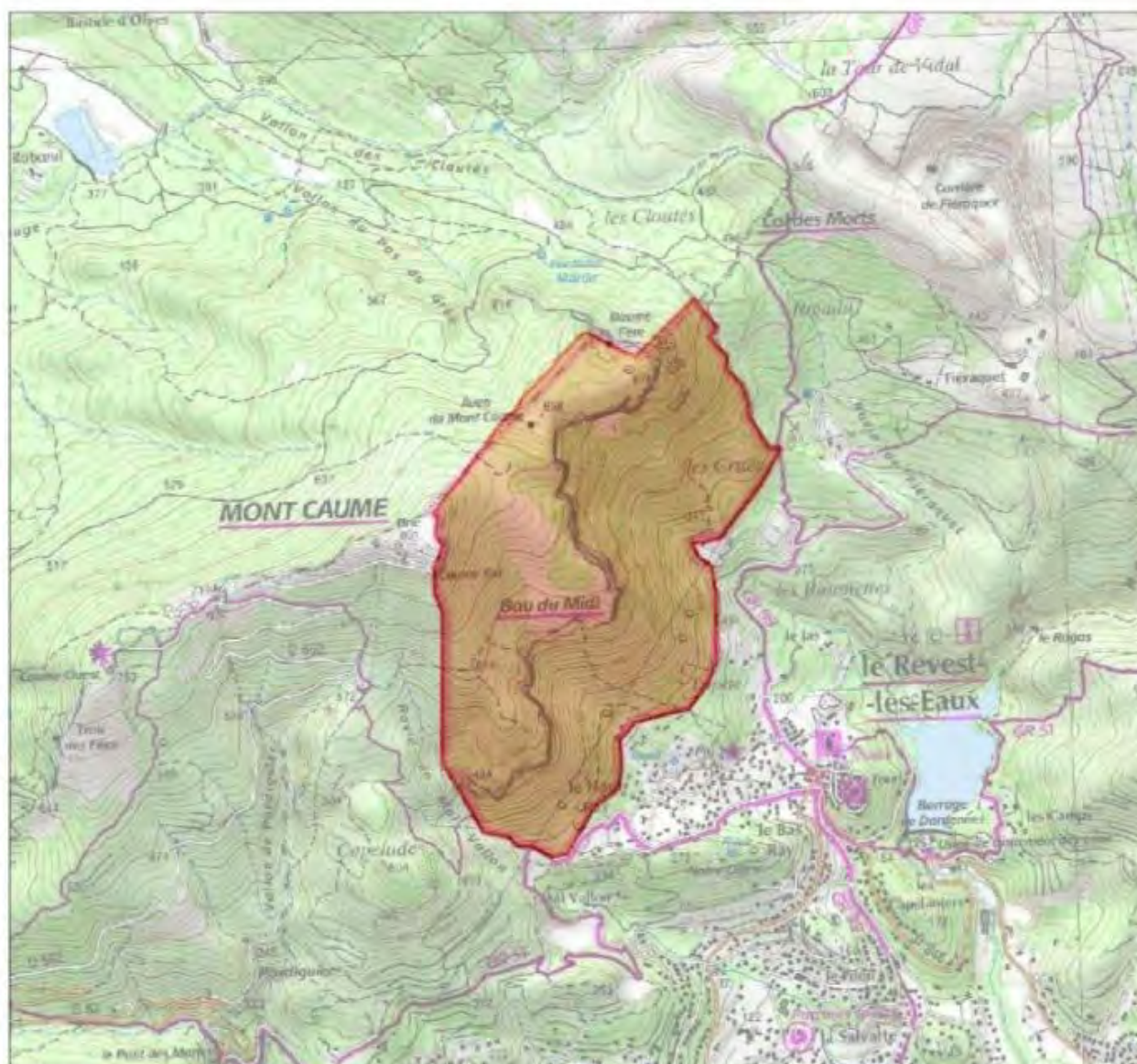
Les quelques restes récoltés au nid seront déterminés par un spécialiste (ostéologue) cet automne. En effet, de petits os, pelotes de réjection et quelques plumes peuvent être récoltés, et il faut être assez spécialisé (notamment pour les os) pour déterminer l'espèce à laquelle ils appartiennent. »

L'observation des 8 et 9 juin par Michel Rothier et Cécile Di Costanzo leur a permis de voir la mère et le petit au bord du nid : « Il a changé de plumage, il est roux, postérieur blanc et ailes marron foncé. Il se pose au bord du nid, perd un peu l'équilibre et agite ses grandes ailes... Tout va bien, bientôt l'envol... » « Il a l'air intrépide, du genre hyperactif. Il regarde vers le bas sans peur et pourrait bien prendre son envol avant le terme des deux mois et demi couramment observé. »

Hasard du calendrier, il est **né aux alentours du 9 avril** et porterait donc familièrement le prénom de Gautier.

Une fois l'envol pris, l'aiglon ne revient plus dans le nid. Il va se trouver un emplacement sur la paroi où les parents lui apporteront des proies pour qu'il apprenne à les déchiqeter, avant les leçons de vol et de chasse. Et puis en septembre, c'est de tout le secteur qu'il sera éjecté : Adieu Caume, Revest et vive la liberté ! Cap à l'ouest en général. Gautier s'est envolé dans cette direction aux environs du 15 septembre.

La falaise du mont Caume



Arrêté de protection du biotope du Mont Caume

Pour l'aigle de Bonelli, le faucon crécerelle, le hibou grand-duc, le martinet alpin, l'hirondelle des rochers, l'hirondelle rousseline, le merle bleu, le merle de roche. Toutes ces espèces sont protégées et se reproduisent dans les parois rocheuses des falaises du Mt Caume.

Arrêté du 6 juillet 1993

Conservation du biotope des falaises du Mont Caume

DIRECTION
DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du VAR

Bâtiment de l'Environnement
et des Affaires Maritimes

ARRETE EN DATE DU 6 JUILLET 1993
PORTANT CONSERVATION DU BIOTOPE
DES FALAISES DU MONT CAUME
COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX

Le PREFET du VAR,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code Rural et notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2 et R. 211-2 à 14,

VU l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 modifié, fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français,

VU la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages en Europe,

VU les décisions de l'action communautaire pour l'Environnement 2242 88.08.8 du 22 mars 1989,

VU l'article R 38 du code pénal,

VU la délibération du 7 janvier 1992 par laquelle le Conseil Municipal de la commune du REVEST-LES-EAUX sollicite la mise en place de mesures de protection d'un biotope sur les pentes et les falaises du Mont Caume,

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 15 septembre 1992

VU l'avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages siégeant en formation dite "de protection de la nature" en date du 28 mai 1993,

CONSIDERANT

- Que les oiseaux suivants :

- Aigle de Bonelli - *Hieraxus fasciatus*,
- Faucon crécerelle - *Falco tinnunculus*,
- Hibou grand-duc - *Bubo bubo*,
- Martinet alpin - *Apus melba*,
- Hirondelle de rochers - *Hirundo rupestris*,
- Hirondelle rousseline - *Hirundo daurica*,
- Merle bleu - *Monticola solitarius*,
- Merle de roche - *Monticola saxatilis*,

espèces animales protégées par la loi, se reproduisent dans les parois rocheuses des falaises au Mont Caume, situées sur la commune du REVEST-LES-EAUX.

Que la protection de ce biotope est indispensable à la reproduction et à la survie de ces espèces animales,

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du VAR,

ARRETE :

ARTICLE 1er.-

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au biotope constitué par une partie des falaises, plateau sommital et pentes du massif du Mont Caume.

La liste des parcelles incluses est annexée au présent arrêté. Le contour est reporté sur la carte annexée au présent arrêté. Sa superficie totale est de 122 ha 26 a 37 ca.

ARTICLE 2.-

En tout temps, toutes les actions ou activités susceptibles de modifier ou de détruire le biotope sur le territoire tel que défini à l'article 1er sont interdites, et notamment :

ARTICLE 3.-

La création de toute nouvelle voie de pénétration est interdite.

Les actions de débroussaillage, la coupe, le prélèvement, le brûlage et le broyage de végétaux supérieurs sont interdites. Toutefois, en dehors de la période de reproduction des espèces animales précitées (soit du 1er janvier au 15 juillet), le débroussaillage reste autorisé pour les actions strictement nécessaires à l'entretien des propriétés et des chemins existants.

ARTICLE 4.-

Tous les travaux publics ou privés sont interdits. Cette disposition ne s'applique pas aux éventuels travaux d'aménagement du milieu en vue de favoriser les espèces précitées (par ex. remise en culture extensive, aménagement d'abreuvoir à gibier) et l'entretien de ces aménagements. Dans ce cas, les travaux devront être réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces animales précitées (soit du 1er janvier au 15 juillet).

ARTICLE 5.-

L'extraction de matériaux, la recherche et l'échantillonnage des roches, minéraux et fossiles, les purges de matériaux instables sur falaise,

---/---

ARTICLE 6.-

L'épandage de produits antiparasitaires, défoliants et phytocides est interdit.

ARTICLE 7.-

En tout temps, la circulation des véhicules, à moteur ou non, y compris les motocyclettes, bicyclettes, V.T.T., etc., est interdite. La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel est interdite. Le camping et le bivouac sont interdits.

Du 1er janvier au 15 juillet, période de nidification ou d'équilibre biologique du milieu est le plus fragile, la circulation des personnes en dehors des sentiers existants est interdite au sommet et à la base de la paroi rocheuse, sur une distance de 30 mètres à compter du bord de la paroi.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :
aux opérations de police et de sécurité (surveillance incendies notamment),

aux actions strictement nécessaires à l'étude et à la surveillance des espèces protégées, menées par le Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) et le fonds d'intervention pour les rapaces (FIR), dans le cadre de leurs programmes d'études. Une note explicative sera adressée, après chaque période de reproduction, à la Direction Régionale de l'Environnement, ainsi qu'à la municipalité du REVEST-LES-EAUX.

ARTICLE 8.-

Le survol du site protégé à moins de 150 m. du sol est interdit, conformément à la réglementation générale pour les aéronefs motorisés.

La pratique de l'aile volante, du parapente et de tout engin volant, motorisé ou non, est interdite à partir du site protégé, ainsi que le survol du site.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations de sauvetage et de sécurité publique.

ARTICLE 9.-

Le dépôt de matériaux, véhicules, caravanes et épaves est interdit.

ARTICLE 10.-

La divagation des animaux domestiques est interdite.
Toute opération de destruction d'animaux visée par les dispositions du décret n° 88-940 du 30 septembre 1988 relatif au piégeage des prédateurs est interdite.

ARTICLE 11.-

Sont passibles des peines prévues à l'article R 38 du Code Pénal les personnes qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 12.-

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Var,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
Le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Var,
Le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts,
Le Maire de la commune du REVEST-LES-EAUX,
Les Officiers et Agents de Police Judiciaire,
Tous les Agents assermentés,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune du REVEST-LES-EAUX, inséré au recueil des actes administratifs du Département du VAR et dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

TOULON, le 6 juillet 1993
Signé : François LEBLOND

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau,



Martine VAILLANT

GÉNÉRIQUE DE FIN

Informations légales

Ce numéro est une production de la Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène et de Loisir et Culture. Ces deux associations ont pour présidente Patricia Aude-Fromage.

Ces associations sont domiciliées en la Mairie du Revest, Place Jean Jaurès, 83200 Le Revest-les-Eaux.

ISSN 2117 – 9646 E-mail : avr.loisiretculture@gmail.com Site internet : <https://revestou.fr/>

Droits d'auteur

La direction de Var-Matin a donné le 3 janvier 2020 à la Société des Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène l'autorisation de reproduire tous les articles que nous avons soumis, ainsi que toutes les photos des correspondants locaux. Ceci explique que certains articles ont été amputés de leurs photos.

Ces articles ainsi que la photo de l'aiglon (CEN-PACA) ne sont pas libres de droits et la reproduction en est interdite, contrairement aux rédactionnels qui sont publiés sous licence Creative Commons Zéro (versement au domaine public). Ces textes ont été rédigés par Katryne Chauvigné-Bourlaud, Patricia Fromage et Marie-Hélène Taillard, avec l'assistance sans faille du reste de l'équipe.

Comité de rédaction

Pascale Agnias

Patricia Aude-Fromage

Katryne Chauvigné-Bourlaud

Cécile Di Costanzo

Pierrette Masini

Marie-Hélène Taillard

Annick Vaillant-Rogeon

